

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA TRANSFORMATION DU Régime des Chemins de Fer

La Fédération des Cheminots et la C. G. T. ont posé la question de la nationalisation des chemins de fer. C'est une réforme qui est peut-être plus avancée qu'on ne pense.

Pou de temps après l'armistice, les grandes Compagnies ont soumis au ministre des Travaux Publics un projet qui comportait la reprise des réseaux par l'Etat, dans des conditions qui en faisaient une sorte de rachat progressif.

Le ministre de l'époque, M. Clavelle, ne crut pas devoir donner suite à cette suggestion. Il ne faut pas oublier que la situation des réseaux était peu brillante en 1919 et qu'elle ne s'est d'ailleurs pas sensiblement améliorée.

M. Clavelle étudia un projet d'ordre gouvernemental sur le régime futur des chemins de fer. Il soumit ce projet à l'examen du Comité consultatif des chemins de fer, puis en fit un exposé aux commissions parlementaires.

Le projet Clavelle prévoyait la création d'un Conseil National des chemins de fer comprenant des représentants de l'Etat, des réseaux, des chambres de commerce, d'agriculture, etc.

Le projet Clavelle prévoyait la création d'un Conseil National des chemins de fer comprenant des représentants de l'Etat, des réseaux, des chambres de commerce, d'agriculture, etc.

Maubeuge l'isolée a rempli son rôle

Le Maréchal Joffre le dit au Conseil de Guerre

Paris, 11 mai. — La dix-septième audience est ouverte à la venue du maréchal Joffre assisté de ses collaborateurs.

Le ressort des explications fournies par le maréchal Joffre que la place de Maubeuge devait résister un certain temps. Ce temps a-t-il été suffisant ? Le maréchal n'a pas les éléments nécessaires pour en juger.

Le général Maistre demande au témoin si, étant donné la faiblesse de la Place, la question ne se posait pas de l'évacuer.

Le commandant Stojanovic, qui était attaché à l'état-major du général Fournier, dépose avec une certaine appréhension.

Paris, 11 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

Le ministre de l'Intérieur a fait signer un décret ouvrant au profit des familles originaires des départements libérés et demeurées sur les territoires envahis.

Le soldat anglais et le pêcheur Dunkerquois L'UN A REVOLVERISÉ L'AUTRE

Deux paisibles pêcheurs de Dunkerque se virent à la pêche à la houppe dans un vaste étang, sur la route de Bourbourg.

Un enfant dans les choux IL S'Y MOUERAIT

Une propriétaire de Saint-Romain-en-Gal (Rhône), a entendu des cris qui semblaient venir d'un champ de choux à proximité.

La zone neutre évacuée ? NOUS CONTRÔLONS

La Grève générale pour la Nationalisation

Le Conseil des Ministres fait ouvrir une information contre la C. G. T. — Arrestation à Lille des camarades Dumercq, de la C. G. T. et Thys, des Cheminots.

A la réunion du Conseil des Ministres de mardi matin, le Conseil a invité le garde des Sceaux à faire ouvrir une information contre la C. G. T.

Situons les responsabilités

A l'heure où le mouvement entre dans sa phase décisive, un rappel des faits est nécessaire.

Les gens qui ne connaissent rien de notre mouvement ouvrier, qui ne veulent pas comprendre la haute portée morale de l'action engagée, partent avec ensemble contre la C. G. T.

On ne se rappelle pas, et pour cause, les propositions faites par la C. G. T. au lendemain même de l'armistice et qui tendaient à l'examen et à mettre au point la réorganisation économique en vue d'un plus grand rendement dans l'intérêt général de la communauté.

Le Conseil National Economique avait pour but de réunir les forces organisées capables d'exercer un droit de contrôle sur tout ce qui relève du domaine économique et d'être à même de pouvoir suivre dans toutes ses manifestations ou modifications l'activité industrielle et commerciale du pays.

Une proposition si claire, si nette, nous la considérons en indiquant que le travail du Conseil National Economique aurait deux phases : la première serait d'enquêtes rapides, destinées à faire connaître, d'une façon exacte, les disponibilités, les ressources du pays, les faiblesses de gestion des entreprises publiques et privées.

La responsabilité des événements actuels date du moment où le gouvernement ne voulut pas accorder un droit de regard, de contrôle et de gestion à la classe ouvrière.

On ne saurait nous rendre responsables du refus opposé par le gouvernement à notre proposition de travailler au relèvement du pays.

Paris, 11 mai. — Sur mandat de M. Jousse- lin, juge d'instruction, M. Faralocq, commissaire adjoint, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Meuris Hanot, 35 ans, directeur du journal « Le Soviet ».

Paris, 11 mai. — M. Caron, commissaire adjoint à la police judiciaire, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Meuris Hanot, 35 ans, directeur du journal « Le Soviet ».

Paris, 11 mai. — La physionomie de Paris n'est guère modifiée ce matin. L'ordre de grève adressé aux électriciens a été suivi.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord

JOURNÉE DU 11 MAI

Le matin, réunion des cheminots à Hellemmes avec le camarade DESOBLEN. A cette réunion la première de la journée, la nouvelle de l'arrestation des camarades THYS et DUMERCOQ a causé une profonde sensation.

Le matin, toute la police de sûreté était en grand branle-bas de combat.

Thys logeait à l'hôtel Pauwels, place des Reigneux.

Thys sollicita la permission de remonter dans sa chambre, prendre quelques objets indispensables, lui fut répondu par le chef de la Sûreté : « Inutile. Je suis chargé d'une mission délicate : il faut que je l'accomplisse. Il faut me suivre immédiatement au Parquet ».

Le Comité de grève a décidé que le portage des cartes devait avoir lieu pour les sections en dehors de Lille, il devra se faire au siège respectif de chaque section.

Paris, 11 mai. — Sur mandat de M. Jousse- lin, juge d'instruction, M. Faralocq, commissaire adjoint, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Meuris Hanot, 35 ans, directeur du journal « Le Soviet ».

Paris, 11 mai. — M. Caron, commissaire adjoint à la police judiciaire, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Meuris Hanot, 35 ans, directeur du journal « Le Soviet ».

Paris, 11 mai. — La physionomie de Paris n'est guère modifiée ce matin. L'ordre de grève adressé aux électriciens a été suivi.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Paris, 11 mai. — A la sortie de la réunion des ouvriers du bâtiment, qui venaient d'appréhender les mesures en cours d'exécution contre la C. G. T., un tramway, conduit par son mécanicien habituel, fut accablé à coups de pierres devant la Bourse du Travail.

Le Tribunal Correctionnel jugera le Bureau de la C. G. T.

Le Ministère public demandera la dissolution de la C. G. T.

Paris, 11 mai. — L'Agence Havas a communiqué : A la suite d'une conférence tenue au ministère de la Justice entre le garde des Sceaux M. Lescouvé, procureur général, et M. Scheffer, procureur de la République, il a été décidé qu'une information judiciaire, précédée de poursuites devant le tribunal correctionnel, serait ouverte contre les membres du bureau fédéral de la C. G. T. : Jouxhaux, Dumoulin, Laurein, Lapiere et Calveyrhae, le premier, secrétaire général de la C. G. T., et les autres certains adjoints et délégués.

Paris, 11 mai. — Muni d'un mandat de perquisition de M. Joussein, juge d'instruction, M. Faralocq, commissaire de police judiciaire, s'est rendu au siège de la C. G. T., 211, rue de la Fayette, et a opéré la saisie de documents. D'autres perquisitions ont été pratiquées chez des militants syndicalistes.

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Le Tribunal Correctionnel jugera le Bureau de la C. G. T.

Le Ministère public demandera la dissolution de la C. G. T.

Paris, 11 mai. — L'Agence Havas a communiqué : A la suite d'une conférence tenue au ministère de la Justice entre le garde des Sceaux M. Lescouvé, procureur général, et M. Scheffer, procureur de la République, il a été décidé qu'une information judiciaire, précédée de poursuites devant le tribunal correctionnel, serait ouverte contre les membres du bureau fédéral de la C. G. T. : Jouxhaux, Dumoulin, Laurein, Lapiere et Calveyrhae, le premier, secrétaire général de la C. G. T., et les autres certains adjoints et délégués.

Paris, 11 mai. — Muni d'un mandat de perquisition de M. Joussein, juge d'instruction, M. Faralocq, commissaire de police judiciaire, s'est rendu au siège de la C. G. T., 211, rue de la Fayette, et a opéré la saisie de documents. D'autres perquisitions ont été pratiquées chez des militants syndicalistes.

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »

Paris, 11 mai. — Interviewé au sujet de la décision prise au conseil des ministres, Jouxhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré : « C'est un acte de force devant lequel, malgré moi, je m'incline. »